

**MODALITÉS**  
**Fonds du centenaire du Collège des fellows pour les stagiaires ou architectes stagiaires**  
**Fondation de l'IRAC**

**Contexte**

Le Fonds du centenaire du Collège des fellows pour les stagiaires ou architectes stagiaires a été créé grâce aux dons reçus des membres du Collège des fellows et des membres de l'Institut royal d'architecture du Canada en vue d'offrir un appui financier à un stagiaire ou à un groupe de stagiaires ou d'architectes stagiaires qui se distinguent et qui désirent promouvoir la valeur et l'image de la profession.

**Admissibilité**

Le Prix du Fonds du centenaire du Collège des fellows pour les stagiaires ou architectes stagiaires sera remis à des personnes qui ont fait preuve de leadership et qui ont fait des contributions remarquables à la profession au début de leur carrière en architecture. Sont admissibles :

- tout membre de l'IRAC qui est stagiaire ou architecte stagiaire dûment inscrit auprès d'un ordre provincial ou territorial d'architectes au moment de la date limite de présentation des candidatures;
- un groupe formé de membres de l'IRAC qui sont tous stagiaires ou architectes stagiaires dûment inscrits auprès d'un ordre provincial ou territorial d'architectes au moment de la date limite de présentation des candidatures et qui désirent présenter une candidature et une proposition collectives.

**Critères**

Le prix sera attribué à :

- un stagiaire ou architecte stagiaire qui s'est démarqué par l'excellence de son travail en design ou dans la pratique de l'architecture et qui a fait d'importantes contributions à la qualité de l'architecture; ou
- un stagiaire ou architecte stagiaire dont le travail se rapportant à l'architecture a fait preuve d'excellence en recherche ou en éducation.

**Sélection du jury**

Les noms des membres du jury seront indiqués dans l'appel de candidatures, si

disponible. Les administrateurs de la Fondation de l'IRAC formeront un jury

comprenant :

1. le président du conseil d'administration agira comme président du jury et qui verra à ce que le choix soit conforme aux critères établis ci-dessus;
2. un administrateur de la Fondation de l'IRAC;
3. un fellow du Collège des Fellows.

La décision du jury sera finale. Le jury se réunira par téléconférence, ou comme il lui conviendra, pour prendre une décision concernant le récipiendaire du Prix du Fonds du centenaire pour les stagiaires ou architectes stagiaires.



## **Appel de candidatures**

L'Appel de candidatures sera émis par l'IRAC et adressé à tous les stagiaires et architectes stagiaires qui sont membres de l'IRAC.

Toutes les candidatures devront être soumises par courriel à [foundation@raic.org](mailto:foundation@raic.org) et comprendre les éléments suivants :

### **Partie 1 :**

- un texte n'excédant pas deux pages, décrivant les raisons pour lesquelles le candidat mérite qu'on lui attribue le prix;
- des illustrations de travaux de design ou de recherche ou des contributions à la profession;
- une courte biographie (max. 2 pages) – si la candidature est celle d'un groupe de stagiaires, chaque membre du groupe devra inclure sa biographie;
- de trois à cinq lettres d'appui signées par des personnes qui connaissent la qualité du travail ou des services du stagiaire (ou de l'équipe de stagiaires, s'il y a lieu). Ces lettres doivent préciser les raisons qui justifient un tel appui.

### **Partie 2 :**

- une description sommaire du projet proposé (objectifs et méthodologie) – (Maximum 3 pages) – Ce texte doit décrire clairement ce que sera le produit final et préciser à qui il s'adressera (public cible) et en quoi il contribuera à la promotion de la profession auprès du grand public.

## **Présélection**

Un conseiller professionnel ou le directeur général et le chancelier examineront les candidatures reçues pour vérifier qu'elles sont complètes et conformes aux exigences de candidature.

## **Remise du prix en public**

Le Prix du Fonds pour les stagiaires ou architectes stagiaires consistera en un chèque au montant de 5 000 \$ qui sera remis dans le cadre du Festival d'architecture.

## **Livrable**

Le lauréat devra soumettre une copie de son produit final à la Fondation de l'IRAC dans les 12 mois de la remise du prix et autoriser l'IRAC à télécharger ce travail sur son site Web.

## **Nombre de prix**

Un prix par année sera attribué, en fonction des revenus d'intérêts produits par le Fonds. À sa discrétion, le jury peut décider de n'attribuer aucun prix.